

Règlement des Crêtes Baraquines 2026.

Règlement des courses adultes.

1- les départs du 17 km, du relais et du 8,5 km sont fixés à 10 h le vendredi 1 mai 2026.
Voir le descriptif de la course sur la plaquette.

2 - Si la météo est défavorable, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course.

3 - Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tiers personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

4 - Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant recommandé d'avoir une assurance complémentaire de « type individuel accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

5 - L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

6 - Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de la compétition.

7 - En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure, aucun droit d'inscription ou autres frais ne seront remboursés.

8 - Les organisateurs mettent en place sur le circuit une assistance médicale d'urgence. Les frais (pharmaceutiques, radios, consultations, frais hospitaliers, etc.) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

9 - Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.

10 - A l'inscription une licence délivrée par la FFA en cours de validité sera demandée (les licences FFA: Santé, Encadrement, Découverte ne sont pas autorisées). Les autres licences sportives ne sont plus acceptées par la FFA, il faut donc réaliser un PPS de moins de 3 mois sur la plateforme de la FFA

Pour les concurrents non-licenciés la **présentation d'un PPS (Parcours Prévention Santé)** de moins de 3 mois sera demandé.

11 - RETRAIT DE DOSSARDS: Les dossards seront à retirer le vendredi 1 mai au Cosec de Monthermé de **8h00 à 9h45**.

12 - Inscription possible le jour de l'épreuve avec une surtaxe de 4 euros pour le 17 km et le 8,5 km et 5 euros pour le relais de 2 coureurs.

13 - Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de la presse. Il se charge par contre lui-même de demander à ce que cela ne figure pas sur le site de la FFA.

14 - Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations des Crêtes Baraquines.

- **Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.**
- **Je comprends et j'apprue les conditions de participation figurant dans le présent règlement.**
- **Je m'engage à respecter le règlement en tous points.**